

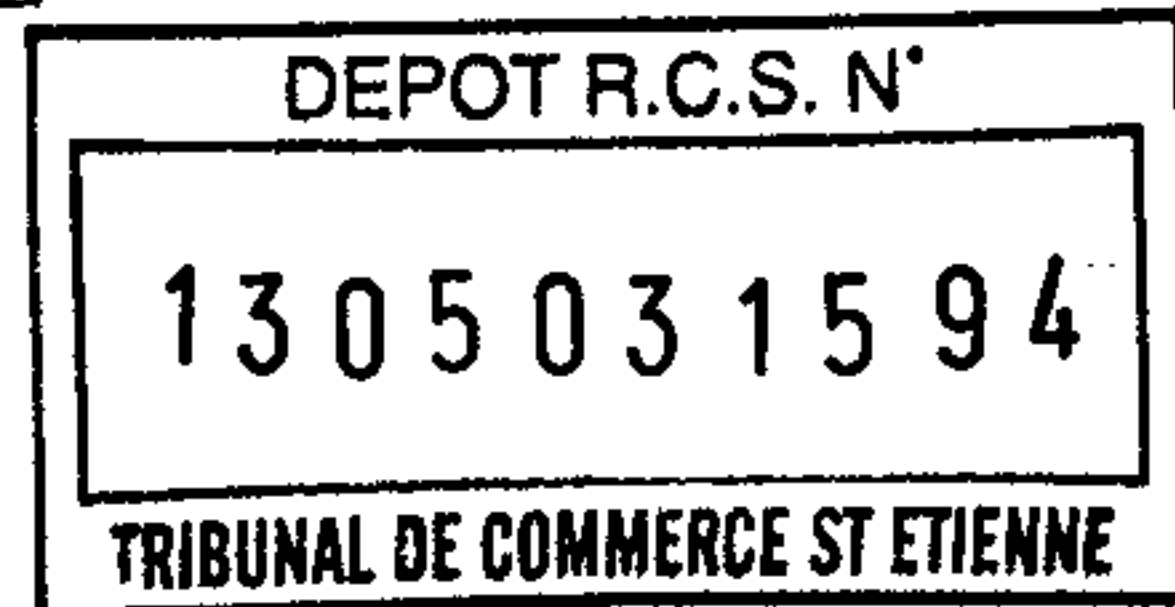
75 B153

ROFORGE

SOCIETE ANONYME au capital de 160.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : Parc d'Activités de Stelytec - 42400 SAINT CHAMOND

303 559 942 R.C.S. SAINT ETIENNE



* * *
* *
*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION DU 1^{er} AVRIL 2003

DEMISSION D'ADMINISTRATEUR & NOMINATIONS DE DIRIGEANTS

* * *
* *
*

Du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} Avril 2003,

Il a été littéralement extrait ce qui suit :

MR

PREMIERE DECISION

Le Conseil, après en avoir délibéré,

prend acte de la démission présentée, pour raisons de convenance personnelle, par Monsieur Jean-Marie PREVALET de son mandat d'administrateur.

DEUXIEME DECISION

Le Conseil, après en avoir délibéré

renouvelle, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2008, le mandat de **Président du Conseil d'Administration et Directeur Général** de la Société, de :

- **Monsieur Martial ROSER.**

Dans l'exercice de son mandat, le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de direction de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Dans l'exercice de son mandat, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Monsieur ROSER remercie les administrateurs de la confiance qu'ils lui témoignent, et déclare accepter les mandats qui lui sont confiés en précisant qu'aucune disposition légale ou réglementaire ne s'y oppose.

HR

TROISIEME DECISION

Le Conseil, après en avoir délibéré,

et sur proposition du Président Directeur Général,

nomme, aux fonctions de Directeur Général Délégué de la Société, pour la durée du mandat du Président, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2008** :

- **Monsieur Hugues BOUSSION**
demeurant : 5, rue Henri Regnault - 92210 SAINT CLOUD.

Monsieur BOUSSION, a déclaré accepter ledit mandat en précisant qu'aucune disposition légale ou réglementaire ne s'oppose à sa nomination.

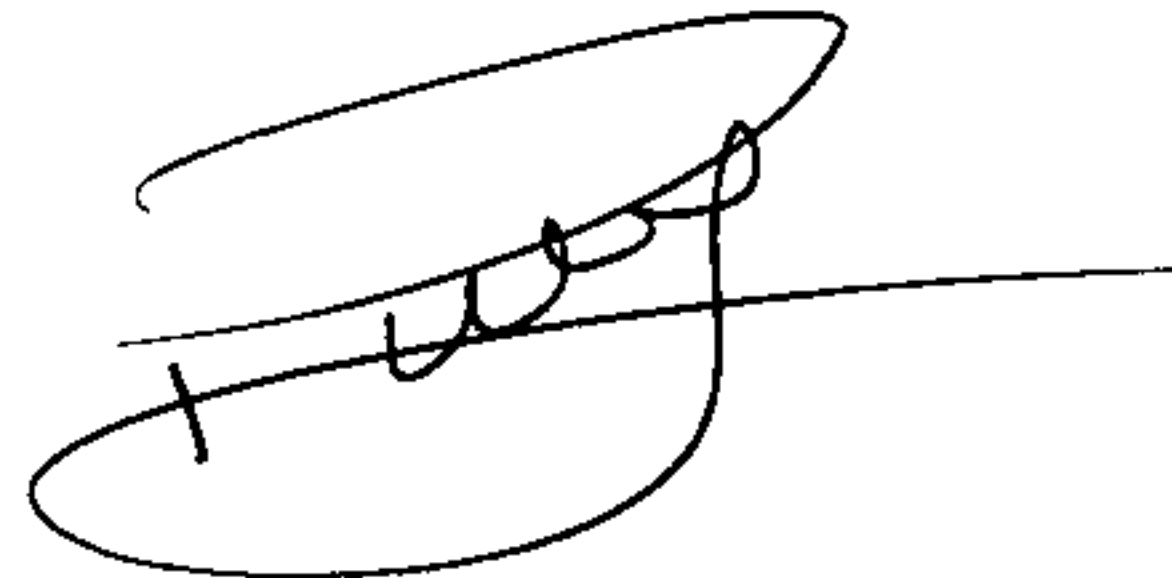
QUATRIEME DECISION

Le Conseil, après en avoir délibéré,

décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général Délégué est investi, sous l'autorité du Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, et en accord avec lui, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et la représenter vis à vis des tiers, dans les limites de l'objet social et des statuts et conformément aux dispositions légales en vigueur. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

POUR EXTRAIT ET MENTION.

copie certifiée conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'B' shape with a horizontal line extending to the right.

DEPOT R.C.S. N°

1305031594

TRIBUNAL DE COMMERCE ST ETIENNE

ROFORGE

SOCIETE ANONYME au capital de 160.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : Parc d'Activités de Stelytec - 42400 SAINT CHAMOND

303 559 942 R.C.S. SAINT ETIENNE

* * *
* *
*

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES EN DATE DU 1^{er} AVRIL 2003**

NOMINATIONS D'ADMINISTRATEURS

* * *
* *
*

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1er Avril 2003,

Il a été littéralement extrait ce qui suit :

MR

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Martial ROSER arrive à expiration lors de la présente Assemblée,

renouvelle ledit mandat pour une durée de 6 années arrivant à expiration lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2008.

Monsieur ROSER, pressenti, a déclaré accepter ledit renouvellement précisant qu'aucune disposition légale ou réglementaire n'y fait obstacle.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré,

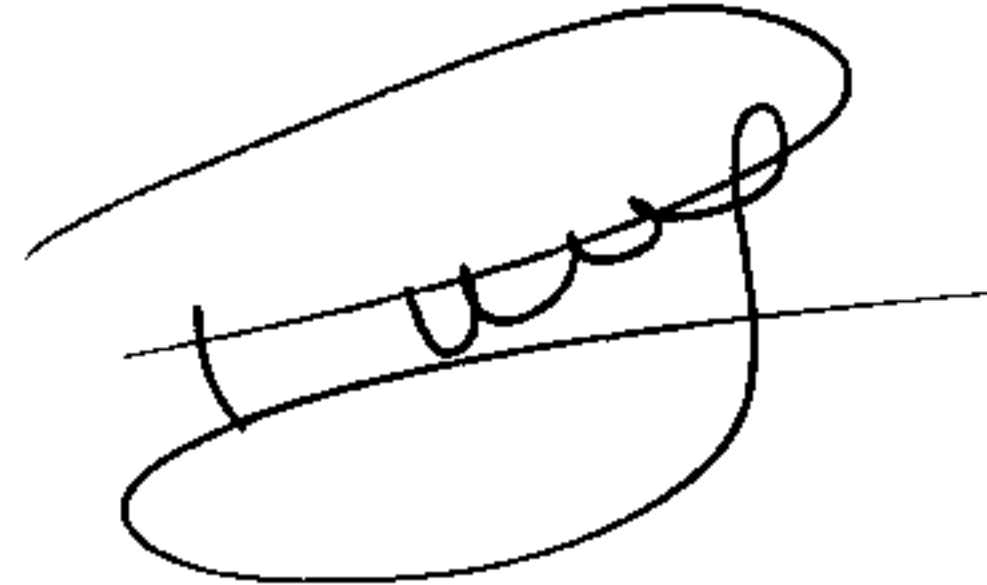
nomme, aux fonctions d'Administrateur, pour une durée de 6 années arrivant à expiration lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2008 :

∞ **Monsieur Michel KREISS**
demeurant : 9, rue Poliveau - 75005 PARIS

Monsieur KREISS, pressenti, a déclaré accepter le mandat d'administrateur qui lui est confié en précisant qu'aucune disposition légale ou réglementaire ne fait obstacle à sa nomination.

POUR EXTRAIT ET MENTION.

copie certifiée conforme

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be a cursive representation of a name, possibly 'J. W. P.' or similar, enclosed within a large, loopy oval shape.